

Jean-François Clocheau et DAGTVA



# DAGTVA

## Dispositif Automatique de Gestion de la Taxe à la Valeur Ajoutée

Né en février 1950 et de nationalité française, M. Jean-François Clocheau est retraité après une vie consacrée à la mécanique, à la construction navale et ses 25 dernières années d'activités professionnelles sur les grands systèmes informatiques des transports publics bordelais.

Il crée en septembre 2011 **un système automatique de prélèvement automatique de la TVA qui ne permet plus aucune fraude mais modifie aussi complètement, par un seul processus, le paradigme du prélèvement de tous les régimes fiscaux sur la consommation**, système utilisable dans toutes les situations fiscales.

Il offre des moyens concrets et rapides de **lutte contre la pauvreté** et pour la réduction des écarts de richesse.

La pertinence et l'efficacité de DAGTVA ont permis **déjà des applications** sous diverses formes, dans plusieurs des Etats du Monde. La France en 2024. L'Union européenne en 2025.

DAGTVA présente aussi une solution à la création d'un système de marché unique mondial.

*(Les lettres et nombres entre parenthèses renvoient à la partie « Références » à la fin du document.)*

**Juin 2012** - Pour connaître la valeur de son idée, Jean-François Clocheau **dépose un brevet en France auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle** sous le nom de 'DAGTVA'<sup>(A)</sup> acronyme de « **Dispositif Automatique de Gestion de la Taxe à la Valeur Ajoutée** »<sup>(B)</sup>.

Après des recherches internationales par cet Institut, le brevet lui sera accordé en novembre 2013 et confirmé en février 2014, attestant qu'aucun antécédent mondial, dans ce domaine, ne peut entacher sa création.

**Septembre 2012** - Jean-François Clocheau publie sur Internet, à la disposition des Etats et à la connaissance de tous dans le monde, les modalités de sa création technique et de son dispositif automatique de prélèvement de la TVA, mais aussi applicable aux autres formes de fiscalité indirecte sans modifications. Cette propriété autorise le mélange, en un seul processus, de différents systèmes fiscaux appliqués à travers le monde.

**Mai 2015** - Jean-François Clocheau **est auditionné à la demande de la Commission des Finances du Sénat**<sup>(1)</sup> dans le cadre d'une étude sur l'économie collaborative : « *Propositions pour une fiscalité simple, juste et efficace* » avec un rapport publié par le Sénat en septembre 2015<sup>(1b)</sup>.

A cette date, ses travaux attirent l'attention de M. Stephen Dale<sup>(2)</sup>, Président de l'*International VAT Association*<sup>(3)</sup>, lors d'une rencontre en marge d'une conférence sur le droit de la TVA organisée en Allemagne par l'*Académie de droit européen* (ERA)<sup>(4)</sup>.

**Octobre 2015** - Première présentation privée de DAGTVA à l'initiative de M. Stephen Dale devant un comité d'experts de renommée internationale sur la TVA réuni à Paris, avec Messieurs : Stephen Dale, Jean Claude Bouchard<sup>(5)</sup> et Marc Wolf<sup>(6)</sup>. L'accueil réservé à DAGTVA est très positif mais, à première vue, présente une solution trop futuriste pour avoir une application rapide.

**Février 2016** - Le *Syndicat UNSA du Ministère des Finances & de l'Industrie et des Services du Premier Ministre* publie dans son magazine bimestriel ECOFINANCES N°57<sup>(7)</sup> de janvier-février 2016 « **Une proposition de PAS TVA parfait, la DAGTVA** ».

Le site DAGTVA est également enregistré sur demande de la *Bibliothèque nationale de France*.

**Mars 2016** - Suite à une présentation privée à l'initiative de M. Stephen Dale, la solution de fiscalité internationale du dispositif technique DAGTVA attire l'attention de l'OCDE par M. Piet Battiau<sup>(8)</sup> à la tête de l'*Unité des Impôts sur la Consommation du Centre de Politique et d'Administration Fiscales (CPAF)* de l'OCDE<sup>(9)</sup>. **Une présentation de DAGTVA est planifiée en session plénière au siège du WP9 (World Groupe 9 – taxation indirecte) de l'OCDE à Paris**<sup>(10)</sup> **en novembre 2016.**

**Mai 2016** - Jean-François Clocheau présente DAGTVA lors de la « *journée TVA annuelle* » à Paris **chez PwC France**<sup>(11)</sup> **en présence d'une centaine de ses clients (CAC40, MEDEF, etc...).**

**Mai 2016** - Jean-François Clocheau présente DAGTVA à l'*International VAT Association Spring Austria Conference* à Vienne<sup>(12)</sup>, devant une centaine de cabinets fiscaux de 28 nations en présence de M. Donato Raponi<sup>(13)</sup> *Director Tax Office of the European Commission*.

**Novembre 2016** - Jean-François Clocheau présente DAGTVA à la conférence plénière de l'OCDE, en présence de 45 délégations gouvernementales, lors de la 36<sup>ème</sup> réunion du WP9 - Fiscalité Indirecte<sup>(9)</sup>.

Présentation orientée vers le volet social de DAGTVA :

- Dans la lutte contre la fraude,
- Dans la lutte contre la pauvreté et la réduction des écarts de richesse entre les pauvres et les riches,
- Dans le cadre du futur paiement universel par téléphone et de la disparition progressive du cash en Suède et au Danemark à partir de 2020.

Sa présentation à l'OCDE<sup>(14)</sup> a proposé une solution technique pour contrer l'éventuel paiement des salariés par téléphone avec des liens direct de pair à pair sans échange avec les autorités sociales et fiscales, qui peuvent les transformer en esclaves modernes.

**Janvier 2017** - Les travaux sur la fiscalité indirecte de Jean-François Clocheau sont validés par le bureau exécutif de la prestigieuse *International VAT Association*<sup>(3)</sup> dont il devient membre.

**Juin 2017** - Participation à l'OCDE - Paris Tax Global Forum les 5 et 6 juin avec de nombreux contacts dans la recherche fiscale, notamment avec des représentants de l'Inde par Doc. J.D. Agarwal<sup>(15)</sup> fondateur et directeur de l'*Indian Institute of Finance* à New Delhi<sup>(16)</sup>. L'Inde et le Conseil de coopération du Golfe - GCC<sup>(17)</sup> ont adopté en 2018 le principe du système déclaratif de DAGTVA<sup>(18)</sup> avec le contrôle mutuel des déclarations numériques des factures, créant ainsi les deux premiers systèmes internationaux de fiscalité indirecte, avec un impact sur les entreprises des États qui comptent près de 20 % de la population mondiale.

**Janvier 2017** - Le nouveau système de collecte de taxes indirectes DAGTVA étant indépendant du système de fiscalité indirecte utilisé (TPS, RST ou TVA), Jean-François Clocheau propose une adaptation de DAGTVA dans le cadre du « *Blue Print Tax Reform* » aux États-Unis avec la possibilité de faire entrer les États-Unis dans un système de fiscalité indirecte, avec des avantages comparables à celui qu'apporte la TVA<sup>(19)</sup> utilisée en Europe et dans de nombreux pays, sans avoir à modifier la Constitution américaine, avec une approbation des 52 États qui ne pourrait être obtenue en domaine de cette fiscalité.

**Octobre 2017** - Participation à Bruxelles avec de nombreux fiscalistes internationaux à la conférence d'automne de l'*International VAT Association*<sup>(20)</sup>.

**Mai 2018** - Participation à la conférence de printemps de l'*International VAT Association*<sup>(20)</sup>, à Nice avec de nombreux fiscalistes internationaux.

**Mai 2018** - C'est en marge de cette conférence que Jean-François Clocheau crée la nouvelle version de la DAGTVA<sup>(21)</sup>, (version finalisée en 2019 dans le contexte du Brexit), qui ne modifie plus les transactions interbancaires et les paiements SEPA. Il permet la transmission de tous les NET et TVA inclus dans le paiement. *Cette disposition rend le nouveau dispositif technique immédiatement utilisable dans le système bancaire international.*

*En conséquence, il n'y a plus qu'un seul processus fiscal pour les entreprises assujetties à la TVA et les consommateurs ultimes. La qualité de cette clause permet de protéger les plus démunis face à une économie de plus en plus disruptive<sup>(22)</sup> en leur offrant les mêmes opportunités que les entreprises (expliqué en partie ci-dessous).*

**De juin 2017 à juin 2018** - Jean-François Clocheau **contribue au HMRC<sup>(43)</sup> à la modernisation de la fiscalité indirecte au Royaume-Uni** en participant et en proposant, en appel à contribution sur : des alternatives dans la lutte contre la fraude, le prélèvement d'impôts indirects et sur le paiement fractionné. Ses études et propositions ont soutenu *la mise en place de "Making Tax Digital"<sup>(21)</sup> appliqué au Royaume-Uni depuis avril 2019*, avec un système déclaratif numérique pour les factures tel qu'il a été décrit dans DAGTVA en 2012, créant le troisième système internationalisé de déclarations fiscales après l'*Inde* et le *GCC Conseil de Coopération du Golf*<sup>(16)</sup>.

**Juin 2018** - Avec les caractéristiques de cette nouvelle version de DAGTVA, Jean-François Clocheau propose une solution adaptée aux circonstances exceptionnelles du Brexit où DAGTVA déplace automatiquement les contrôles douaniers au niveau des créations de factures<sup>(18)</sup>. La qualité de cette possibilité est de rendre obsolètes toutes les frontières terrestres qui sont pour beaucoup définies par la fiscalité indirecte avec les droits de douane associés. Depuis la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne en juin 2016, Jean-François Clocheau s'attache à montrer l'avenir de la TVA dans le contexte du Brexit qui, avec *DAGTVA*, *peut conduire à avoir dans Europe des 27 un marché unique plus performant que l'actuel marché unique européen*. Dans ce contexte, il a concentré ses efforts sur le problème de la paix en Irlande en montrant que **DAGTVA déplace les frontières terrestres sur les factures**<sup>(18)</sup> et, dans cette situation, qu'il devient alors inutile de renégocier "*Accord du vendredi saint*" signé<sup>(24)</sup> à Belfast en 1998, mettant fin à trente ans de guerre fratricide.

DAGTVA supprime l'éventuelle frontière, le principal point de discorde, entre les deux Irlande en permettant de maintenir la paix<sup>(18)</sup> sur l'île, sans altérer les transactions de biens et services interétatiques. *Cette proposition a été effective le 20 mai 2020 par la déclaration du « Protocole » à la Chambre des Communes.*

**Octobre 2018** - A Stockholm lors de la conférence d'automne de l'*International VAT Association*, - Mme Michaela Merz<sup>(25)</sup> de PwC Suisse présente l'utilisation des déclarations fiscales numériques de factures dans le monde, telles qu'elles ont été décrites dans DAGTVA en 2012, montrant le caractère particulièrement rapide de l'application des systèmes de facturation à déclaration numérique en seulement sept ans.

M. Patrick Ngabonziza-Gordon<sup>(26)</sup> de MobiCash explique, quant à lui, le paiement fractionné qui sépare le montant NET de l'achat, des taxes qui y sont appliquées. C'est le deuxième élément clé de DAGTVA, avec un découpage différent utilisé avec *MobiVat* au Rwanda et bientôt dans de nombreux pays.

**Son travail sur la fiscalité britannique est récompensé à Londres par une nomination aux *British Accountancy Awards*<sup>(27)</sup> en juin 2019 dans le cadre de la rubrique "*Innovation and Transformation of the Year - Accountants in Industry*".**

Parallèlement, suite à une validation technique de facto de son travail par les membres de l'*International VAT Association*, le travail de Jean-François Clocheau reçoit **trois autres validations universitaires** et DAGTVA est largement acceptée comme **l'une des seules alternatives crédibles pour lutter contre la fraude à la TVA et apporter la sécurité fiscale** qu'attendent tous les États, comme l'explique le Dr. Damien Falco<sup>(28)</sup> Professeur de Droit Fiscal à l'Université de Toulouse dans sa thèse : « *La Fraude à la TVA* » qui a reçu le **Prix de Thèses 2018 éditions françaises officielles DALLOZ**<sup>(29)</sup> qui publient le : Code civil, Code du travail, Code de commerce, Code pénal, Droit du travail, etc.

Pour la même thèse, le Dr. Damien Falco a également reçu à Paris le **Prix de thèse 2019 de la Cour des Comptes**<sup>(30)</sup> pour le même ouvrage où il met en avant la fiscalité avec DAGTVA comme solution d'avenir.

Accrédité par l'Université de Reims Champagne-Ardenne, il faut ajouter avec les mêmes conclusions le **Mémoire**<sup>(30a)</sup> **de Master 2 – Droit des Affaires mention PME – PMI d'Etienne Langlade 2019 – 2020.**

Le travail sur la fiscalité de Jean-François Clocheau est **référéncé**<sup>(39)</sup> **au Ministère de l'Enseignement Supérieur** dans le cadre de l'exploration du monde de la Recherche et de l'Innovation française et sur la **HAL**<sup>(30b)</sup>, éditions d'archives pluridisciplinaires destinées au dépôt de documents de recherche émanant d'établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers.

Suite à ses travaux sur la fiscalité appliquée aux États-Unis en 2017<sup>(18)</sup> et à une décision de la Cour suprême des États-Unis en juin 2018<sup>(31)</sup>, Jean-François Clocheau montre avec cette dernière décision et les nouvelles technologies informatiques, la création possible d'un marché unique mondial, comparable à ce que nous voyons dans l'Union européenne actuelle mais avec un fonctionnement plus simple et plus efficace. *Ce nouveau marché unique mondial*<sup>(32)</sup> *cadrerait parfaitement avec la situation exceptionnelle du Brexit, qui a servi de support technique à son développement.*

**Mai 2019** - Comme le montre le processus DAGTVA ; lors d'une réunion au Sénat le 29 mai sur la lutte contre la fraude transfrontalière à la TVA, le ministre de l'Action et des Comptes publics, **Gérald Darmanin, a évoqué la possibilité de rendre obligatoire la facturation électronique dans les relations entre assujettis à la TVA.** Cette annonce a été entérinée par le Gouvernement dans le projet de loi de finances pour 2020 qui prévoit, à son article 56, que : « *les factures des opérations impliquant la taxe sur la valeur ajoutée sont émises sous forme électronique et les données y figurant apparaissant à l'administration pour leur exploitation aux fins, notamment, de moderniser les procédures de perception et de contrôle de la Taxe sur la Valeur Ajoutée* ».

**Juin 2019** - Jean-François Clocheau met à disposition sur Internet toute l'étude sur le **Marché Unique Mondial** et propose le projet à l'OCDE qui a été confié au G20 de Fukuoka<sup>(33)</sup> pour trouver une solution consensuelle sur la fiscalité numérique.

**Juin 2019** - DAGTVA c'est aussi le prélèvement de taxes par le système bancaire, mais pas pour les plateformes de vente en ligne ou les intermédiaires de paiement numérique<sup>(34)</sup>. **Avec DAGTVA les taxes de vente sont directement prélevées par arrêté de l'administration fiscale.** *D'autres décisions sont déjà décidées ou en cours d'exécution pour : le Vietnam, la*

Colombie, l'Argentine, le Mexique, le Nigeria et la Thaïlande. Sinon, la majorité des États américains, l'Union européenne et des pays comme la Nouvelle-Zélande, l'Inde et la Malaisie ont adopté ou envisagent d'adopter des lois obligeant les plateformes de marché en ligne, et non les fournisseurs de paiement, à faire respecter leurs obligations fiscales - Solution recommandée par l'OCDE.

**Juin 2019** - Le projet de loi de finances pour 2020, qui prévoit, dans son article 56, que le gouvernement français envisage de recourir aux banques pour collecter la TVA<sup>(35)</sup>. Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, va charger l'Inspection générale des finances d'étudier la mise en place d'une « TVA fractionnée » (en effet le versement serait fractionné et la TVA prélevée). Pour les banques, un tel projet pourrait potentiellement les amener à percevoir cette taxe au moment des opérations de paiement comme décrit dans DAGTVA en 2012 et montré par Jean-François Clocheau à Paris chez PwC en juin 2016 et à chaque conférence internationale.

**Octobre 2019** - Afin de lutter contre **l'évasion fiscale**, le gouvernement italien a annoncé qu'il prévoit de rembourser, sous forme de réduction de prix, une partie des achats qui seraient réglés par voie numérique. Ce remboursement se ferait en fin de mois ou trimestriellement. C'est ce que prône **le processus DAGTVA dans la lutte contre la pauvreté** et qui a été présenté lors du WP9 de l'OCDE en 2016.

**En mai 2020** - La proposition exposée en juin 2018 de supprimer la frontière terrestre en Irlande par Jean-François Clocheau, et plus loin dans ces articles<sup>(36)</sup>, est entrée en vigueur le 20 mai 2020, elle a été présentée par le chancelier du Duché de Lancaster, Michael Gove, qui a fait une déclaration à la Chambre des Communes sur l'approche du Royaume-Uni à l'égard du protocole d'Irlande du Nord<sup>(37)</sup> dans le «Protocole»<sup>(38)</sup>, où les contrôles sont effectués par de nouvelles exigences de déclaration d'importation électronique ou des processus électroniques rationalisés et, avec cela, de déplacer les frontières sur les factures ou les relevés et peut être de préserver la paix dans l'île.

**Août 2020** – Après plus d'un an de recherche, Jean-François Clocheau publie<sup>(40)</sup> sur Internet une solution conforme à la demande du G20 à l'OCDE, décidée lors de la réunion du G20 à Osaka en juin 2019, pour trouver un système fiscal consensuel applicable dans le monde entier en 2021 mais à ne pas prendre exactement la même voie prônée par l'OCDE en matière de fiscalité mondiale.

**Octobre 2020** – Son travail est également conforme aux objectifs de la Commission européenne et des Nations Unies dans ces domaines.

Après information à destination du Président de Commission Européenne, le système DAGTVA est étudié par la COMMISSION EUROPEENNE DIRECTION GÉNÉRALE - FISCALITÉ ET UNION DOUANIÈRE - Fiscalité indirecte et Administration fiscale - Taxe sur la valeur ajoutée. Son processus améliore également, avec d'une seule solution, les différentes applications de la « Wayfair Sale Tax<sup>(31)</sup> » aux États-Unis.

**Octobre 2020** - Je suis fier d'annoncer que DAGTVA est nommé pour la deuxième fois, après 2019, lors de la présélection finale dans la catégorie « Digital transformation award in the 2020 Accountancy Age Resilience Awards » à Londres lors des **British Accountancy Awards 2020**<sup>(41)</sup>. Pour le rôle de la comptabilité numérique dans les entreprises qui impliquent le processus de retour des taxes de vente dans des États du marché, dans le cadre de la recherche d'une solution fiscale globale demandée par le G20 pour l'OCDE.

**Novembre 2020** – L'Assemblée Nationale après l'article 46 adopte l'amendement N° : II-3211 qui consacre en son article 1 la généralisation de l'usage de la facturation électronique en France à partir de 2023 (reporté à juillet 2024) comme décrit dans le brevet DAGTVA publié par l'Institut National de la Propriété Industrielle<sup>(42)</sup> en novembre 2013 dans son Bulletin Officiel n° : 46 réf n° 2990544.

**Novembre 2020** – La solution DAGTVA<sup>(40)</sup> complète, d'un marché unique mondial, est proposée à l'OCDE avant le sommet du G20 à Riyad du 21 au 22 novembre 2020.

**Janvier 2021** – A 72 ans, Jean-François Clocheau quitte, après cinq ans, l'*International VAT Association* et continuera de suivre ce qui sera fait en matière de fiscalité, parfois avec des commentaires et des recherches sur la géopolitique fiscale, avec la promotion de son *Global Tax System* dans le cadre de la demande du G20 à travers les Piliers 1&2 de l'OCDE.

On peut ajouter **qu'il n'y a plus qu'un seul système fiscal entre les entreprises et le consommateur final.**

\* \* \* \* \*

En plus de cette saga, le dispositif technique DAGTVA présente d'autres avantages parmi ceux déjà cités et qui sont :

- **Permettre l'accès obligatoire au système bancaire du milliard de personnes dans le Monde qui n'y ont pas accès aujourd'hui** et interdire qu'elles en soient exclues,
- **Supprimer la différence de traitement fiscal entre une entreprise assujettie à la TVA et un consommateur ultime** avec pour conséquence majeure,
  - de permettre aux plus pauvres d'être exonérés, comme les entreprises, de leurs taxes à la consommation.
  - d'ajouter ce remboursement aux abattements versés par les Etats avec un effet bénéfique sur leur consommation pour sortir de la pauvreté.
- Cet avantage précédent transforme, le cas échéant, le consommateur final en entreprise individuelle. Il protège les travailleurs dans une économie de plus en plus perturbatrice des modèles commerciaux comme UBER, en leur offrant les mêmes protections sociales que les employés des entreprises.
- Avec la DAGTVA et la disparition probable du cash, il est **impossible de rémunérer le travail clandestin** sans que le fisc en soit informé. Dans ce contexte sans DAGTVA ce serait le risque de voir la possibilité de nouveaux esclaves modernes.

### Conclusion

La France en 2024 et l'Europe en 2025 s'apprêtent, après l'Inde, le CCG, le Royaume-Uni, à appliquer la partie déclarative du régime fiscal DAGTVA et d'autres États la deuxième partie, le paiement fractionné.

Du fait qu'il ait mis son travail à la disposition de tous sur Internet, Jean-François Clocheau a favorisé la diffusion de son système fiscal DAGTVA qui est désormais appliqué dans de nombreux États et probablement bientôt dans le monde entier.

C'était l'objectif principal mais ces recherches, par une étonnante sérendipité, le système DAGTVA a également montré que l'on pouvait complètement changer le paradigme fiscal

- en **offrant aux États la sécurité fiscale**,
- mais aussi en **offrant une sécurité aux travailleurs** dans l'Ubérisation de l'économie
- et en donnant la possibilité d'avoir dans les prochaines années, **la création d'un Marché Unique Mondial** (demandé à l'OCDE par le G20).

\* \* \* \* Références \* \* \* \*

Pour utiliser ce référentiel avec les liens désactivés ci-dessous, copier et coller les adresses dans votre navigateur Internet.

(A) <https://www.dagtva.com>

(B) L'abrégé de DAGTVA dans sa première version avec paiement fractionné bancaire,  
[https://www.dagtva.com/wp/content/uploads/documents/abstract\\_dagtva.pdf](https://www.dagtva.com/wp/content/uploads/documents/abstract_dagtva.pdf)

(1) Rapport de l'audition à la demande de la commission des finances du Sénat français.  
[https://www.dagtva.com/wp/content/uploads/documents/senate\\_paris\\_june.pdf](https://www.dagtva.com/wp/content/uploads/documents/senate_paris_june.pdf)

(1b) Rapport publié par le Sénat en Septembre 2015,  
<https://bit.ly/2m9D3Px>

(2) M. Stephen Dale, Président and Chairman de l'International VAT Association,  
<https://www.vatassociation.org/iva/boardmembers>

(3) L'International VAT Association,  
<https://www.vatassociation.org/>

(4) L'Academy of European Law (ERA),  
<https://bit.ly/2kZUiCG>

(5) M. Jean-Claude Bouchard,  
<https://bit.ly/2kA0SzS>

(6) M. Marc Wolf,  
<https://bit.ly/2msmWgd>

(7) Le magazine bimensuel UNSA ECOFINANCES N ° 57,  
[https://www.dagtva.com/wp/content/uploads/documents/ecofinances\\_57.pdf](https://www.dagtva.com/wp/content/uploads/documents/ecofinances_57.pdf)

(8) M. Piet Battiau OECD,  
<https://www.oecd.org/tax/tax-policy/piet-battiau.htm>

(9) The Center for Tax Policy and Administration (CPAF) of the OECD,  
<https://www.oecd.org/ctp/>

(10) Le OECD WP9 – Taxes sur la consommation,  
<https://bit.ly/2HSYKfL>



- (11) PwC France,  
<https://www.pwc.fr/>
- (12) International VAT Association – Conférence de printemps à Vienne,  
<https://www.vatassociation.org/conferences/all/25-vienna-2016>
- (13) M. Donato Raponi Ancien Directeur Tax Office de la Commission européenne,  
<https://bit.ly/2mHftdi>
- (14) Présentation à l’OCDE par Jean-François Clocheau,  
[https://www.dagtva.com/?page\\_id=4432](https://www.dagtva.com/?page_id=4432)
- (15) Doc. J.D. Agarwal,  
<https://bit.ly/2mHBJ6Q>
- (16) Indian Institute of Finance in New Delhi with Dr. J.D. Agarwal,  
<https://www.iif.edu/>
- (17) The Gulf Cooperation Council,  
[https://en.wikipedia.org/wiki/Gulf\\_Cooperation\\_Council](https://en.wikipedia.org/wiki/Gulf_Cooperation_Council)
- (18) Le system déclaratif DAGTVA,  
[https://www.dagtva.com/wp-content/uploads/dessins/us/sys\\_dec\\_b2b\\_eu\\_int\\_us.pdf](https://www.dagtva.com/wp-content/uploads/dessins/us/sys_dec_b2b_eu_int_us.pdf)
- (19) Adaptation de DAGTVA à la fiscalité américaine,  
[https://www.dagtva.com/?page\\_id=399](https://www.dagtva.com/?page_id=399)
- (20) Conférence de printemps à l’International VAT Association, à Nice en 2018,  
<https://www.vatassociation.org/conferences/all/29-2017-10-26-16-47-03>
- (21) La nouvelle version de DAGTVA (version finalisée en 2019 dans le contexte du Brexit),  
[https://www.dagtva.com/?page\\_id=5315](https://www.dagtva.com/?page_id=5315)
- (22) The poorest protection in front of an increasingly disruptive economy (OECD),  
[https://www.dagtva.com/?page\\_id=4432](https://www.dagtva.com/?page_id=4432)
- (23) The "Agreement – The Good Friday Accord”, Accord du “Vendredi Saint” de Belfast  
<https://www.dagtva.com/wp-content/uploads/documents/good-friday-agreement.pdf>
- (24) “The Good Friday accord” accord signé à Belfast en 1998,  
<https://bit.ly/2mNVjlr>
- (25) Ms. Michaela Merz PwC Paris,  
<https://michaelamerz.org/>
- (26) M. Patrick Ngabonziza-Gordon - Fondateur & Chairman de “MobiCash Group”,  
<https://www.vatassociation.org/conferences/all/30-2018-07-18-14-10-51>
- (27) Nomination aux « British Accountancy Awards » à Londres en 2019,  
<https://www.britishaccountancyawards.co.uk/>

- (28) Dr. Damien Falco Professeur de droit fiscal à l'University de Toulouse,  
<https://www.dagtva.com/wp-content/uploads/2019/07/Damien-Falco-Jury.jpg>
- (29) Dr. Damien Falco Prix des Thèses éditions officielles DALLOZ,  
<https://www.editions-dalloz.fr/la-fraude-a-la-tva-volume-182.html>
- (30) Dr. Damien Falco – Prix de Thèses 2019 de la Cour des Comptes,  
<https://bit.ly/2kT3A3B> - Avec le Président Didier Migaud.
- (30a) Etienne Langlade - Mémoire de Master 2 Droit des Affaires mention PMI-PME  
[https://www.dagtva.com/wp-content/uploads/documents/memoire\\_etienne\\_langlade.pdf](https://www.dagtva.com/wp-content/uploads/documents/memoire_etienne_langlade.pdf)
- (30b) HAL open science – dépôt et diffusion de documents scientifiques de recherches,  
<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03365778>
- (31) Décision de la Cour Suprême des US Juin 2018 - 17-494 South Dakota / Wayfair,  
<https://bit.ly/2lnFC0w>
- (32) Le Marché Unique Mondial,  
[https://www.dagtva.com/?page\\_id=5472](https://www.dagtva.com/?page_id=5472)
- (33) Projet de Marché Unique Mondial confié à l'OCDE par le G20 de Fukuoka,  
<https://bit.ly/2kUIuBU>
- (34) “The online sales platforms or intermediaries of digital payment”,  
<https://bit.ly/2kQ8Dlc> by Richard Asquith,
- (35) Le Gouvernement français envisage d'utiliser les banques pour la collecte de la TVA,  
<https://bit.ly/2F6LLVq>
- (36) Brexit – Frontières uniquement sur les factures,  
[https://www.dagtva.com/?page\\_id=5264](https://www.dagtva.com/?page_id=5264)
- (37) Le Chancelier du Duché de Lancaster, Michael Gove, fait une déclaration à la Chambre des Communes sur le Protocole Nord Irlandais,  
<https://bit.ly/2TRL8q5>
- (38) L'approche britannique à propos du Protocole Nord Irlandais,  
<https://bit.ly/2zA9qhJ> ou  
<https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2020/1/enacted/data.htm>
- (39) Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation,  
<https://scanr.enseignementsup-recherche.gouv.fr/publication/47137752>
- (40) Un Système de Taxation Mondial,  
[https://www.dagtva.com/?page\\_id=6352](https://www.dagtva.com/?page_id=6352)
- (41) The British Accountancy Awards nomination 2020,  
<https://www.britishaccountancyawards.co.uk/shortlist-2/>

(42) Bulletin officiel de l'Institut National de la Propriété Industrielle - Novembre 2013 dans son bulletin officiel °: 46 ref n ° 2990544.

<https://www.dagtva.com/wp-content/uploads/documents/bopi1346.pdf>